

APPEL A CANDIDATURES NATIONAL

Nous avons le plaisir de vous annoncer que l'appel à candidatures national pour le renouvellement du partenariat Kalixia Audio se déroulera du 16 septembre 15h au 28 octobre 2024 inclus (23h59 heure de Paris).

Le partenariat Kalixia Audio en cours devrait s'achever le 31 décembre 2024 au plus tard.

A l'occasion de ce renouvellement, nous mettons à votre disposition un nouveau portail. Plus complet et fonctionnel. Il vous offrira notamment :

- dans le cas où vous disposez de plusieurs centres, la possibilité de gérer plus facilement vos candidatures grâce à un accès unique ;
- si vous le souhaitez, la délégation de la saisie de votre candidature à votre enseigne.

Plus de 3 000 d'entre vous ont déjà créé leur compte, étape incontournable pour pouvoir candidater au nouveau partenariat.

En pratique, comment candidater ?

Pour chaque centre :

1. Préparez les pièces justificatives suivantes :

- diplôme(s) des audioprothésistes et, le cas échéant, l'autorisation d'exercice pour les diplômés étrangers
- la dernière attestation d'étalonnage/calibration de la chaîne de mesures,
- le RIB du centre,
- Le cas échéant, l'adresse web de la page de prise de RDV en ligne,
- le cas échéant, attestation nominative de certification qualité en cours de validité et délivrée par un organisme certificateur indépendant (par exemple : AFNOR, Bureau Veritas, SGS).
- Le cas échéant, l'attestation nominative du label RSE

2. CAS n°1 : Le centre saisit lui-même sa candidature

→ Si sa demande de création de compte a été validée en amont de l'ouverture de l'appel à candidatures : il pourra se connecter à **partir du 16 septembre 15h** sur le nouveau portail Kalixia Audio et accéder à son espace pour y déposer sa candidature.

→ S'il n'a pas encore fait sa demande de création de compte : il doit tout d'abord créer son compte [en cliquant ici](#) puis, une fois validé, il pourra se connecter au nouveau portail pour candidater.

3. CAS n°2 : Le centre souhaite confier la saisie de sa candidature à son enseigne

→ S'il est succursaliste et que la création de son compte a été effectuée, son enseigne le retrouvera directement sur sa page d'accueil accessible sur le portail avec les identifiants qu'a reçus le contact dédié au sein de l'enseigne. Ce dernier pourra alors débiter la candidature en cliquant sur la ligne correspondante.

→ S'il ne l'est pas, le centre devra autoriser la délégation de saisie à l'onglet « Mon centre » en haut de la page d'accueil s'il dispose déjà d'un compte ou dans le cadre du formulaire de création de compte dans le cas contraire. Le contact enseigne dédié le retrouvera ensuite sur sa page accueil et pourra procéder de la même façon que pour un centre succursaliste.

Nos conseillers restent à votre disposition pour toute information complémentaire :

- par mail à audio@kalixia.fr
- par téléphone au 0820 895 895 (0.09 €/ min + coût de l'appel)